

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 60 (1931)
Heft: 13

Artikel: Après la Semaine sociale
Autor: Val, Jean du
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N^o du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N^o du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *Après la Semaine sociale.* — *L'enseignement agricole dans le canton de Fribourg.* — *Communications du dépôt central du matériel scolaire, section A, Fribourg.* — *Textes d'auteurs à l'étude pour les examens du brevet en 1932.* — *Société des institutrices.*

Après la Semaine sociale

Une Semaine sociale, organisée et préparée avec beaucoup de soin par l'Association populaire catholique suisse et par la Ligue suisse des Femmes catholiques, s'est tenue à Fribourg, du 2 au 6 septembre dernier.

Le programme d'une Semaine sociale met à l'étude les problèmes les plus actuels et les plus urgents. Ce fut le cas pour celle de Fribourg. Formation religieuse, sociale et morale de la jeunesse. Devoirs de l'Etat. Rôle de l'Eglise. Régimes économiques. Agriculture. Le travail de la femme. Les Ligues féminines. Voilà les questions traitées par des personnalités compétentes, dans un esprit de charité et de justice.

Une Semaine sociale, on le conçoit, ne s'adresse pas à la masse. Ni les paysans, ni les ouvriers n'avaient le temps ni les moyens de passer quatre jours à Fribourg, pour y entendre des conférences. Une Semaine sociale se recommande tout naturellement aux dirigeants, aux intellectuels, aux éducateurs, à tous ceux qui ont pour

tâche de former l'opinion et de la diriger. A ce titre, les membres du corps enseignant auraient dû s'y trouver en plus grand nombre. Il y eut quelques présences, fort louables, mais qui se comptaient sur les dix doigts.

Les congrès socialistes et communistes, organisés dans un but de formation intensive, dans certains pays voisins, groupent de forts bataillons d'éducateurs qui s'en vont résolus, armés pour la conquête. Il est vrai que les chefs du parti multiplient les invitations directes et offrent volontiers à ceux qui habitent loin du centre, une rétribution pécunière qui couvre les frais de déplacement.

La formation sociale de la jeunesse est urgente. Nos jeunes qui abordent la vie ignorent pratiquement les problèmes économiques et politiques du jour. Leur savoir, trop livresque, est impuissant à s'actualiser. Dépourvus de sens social, ils ne tiennent qu'à grand'peine dans nos groupements paroissiaux. Manque de cohésion : ils ne forment pas un tout et restent, malgré les efforts, divisés sur les points essentiels. Manque de subordination : chacun veut diriger. Manque de solidarité : on se jalouse, on s'entre-déchire. Chacun tire à sa corde particulière, alors qu'il faudrait s'atteler résolument au même timon, exécuter des mouvements d'ensemble et tirer longtemps.

Les causes de nos échecs ? Il en est de locales, d'individuelles. Il est une cause générale : l'absence d'esprit social. Nous ne savons pas faire front.

Un travail s'est accompli cependant. Peu à peu, nous nous organisons, mais nous avançons lentement, tandis que les progrès du bolchévisme sont rapides.

L'éducateur, qui forme pour aujourd'hui et pour demain des hommes et des femmes conscients de leurs responsabilités, ne doit pas se tenir à l'écart du mouvement des idées et croire qu'il a tout fait quand il a fait sa classe impeccablement.

Nos programmes sont déjà trop lourds. Point ne s'agit de les charger d'une branche nouvelle, mais ce qui s'impose comme une nécessité, c'est de donner à tout notre enseignement une teinte sociale.

C'est d'ailleurs le pénétrer d'air frais et de soleil, c'est l'élargir et le vivifier.

En histoire, insister moins sur les détails chronologiques que sur l'évolution sociale d'un peuple. Il n'y aurait qu'à envisager le programme sous cet angle nouveau et intéressant.

Soit en histoire profane, soit en histoire religieuse, le XIX^{me} et le XX^{me} siècle offrent des sujets d'études très vastes : mouvement libéral, socialisme, erreurs modernes, le rôle de l'Eglise, les Encycliques, les syndicats, etc. Voilà qui est plus utile, présentement, que la connaissance de l'âge de la pierre, les dix persécutions et les hérésies des premiers siècles.

A côté de l'enseignement théorique, la formation pratique. Intéressons nos élèves aux groupements locaux, d'abord paroissiaux,

ceux des enfants, scoutisme, croisade eucharistique — les deux, combinés, s'harmonisent et se complètent — associations d'Enfants de Marie et autres.

Donnons aux jeunes l'occasion d'agir, de se dévouer. C'est du travail positif qu'ils demandent. Une association qui se borne à écouter une fois par mois une belle instruction, fût-elle la mieux préparée du monde, à participer à la communion générale, n'est qu'à moitié vivante. Elle subit, elle n'agit pas.

Les jeunes ont besoin de travail, de responsabilité. Laissons-les faire, nous tenant à l'arrière, discrètement, pour guider, pour soutenir ; ménageons-leur la joie de réussir. Ils prendront goût, ils recommenceront.

Sachons bien que, sur le terrain social, nous arrivons bons derniers. Nos adversaires ont compris depuis longtemps que c'est par les jeunes qu'il faut entreprendre la révolution du monde. Sera-t-il dit que leurs méthodes sont meilleures que les nôtres et leurs apôtres plus convaincus ?

JEAN DU VAL.

L'enseignement agricole dans le canton de Fribourg

Comment devons-nous, spécialement en vue des besoins de notre agriculture fribourgeoise, envisager l'enseignement agricole sous toutes ses formes : 1° au point de vue social, 2° au point de vue économique.

Dans le canton de Fribourg, les lignes directrices de l'organisation de l'enseignement agricole sont — dans le cadre des dispositions fédérales — tracées actuellement par les documents suivants :

1° La loi sur l'enseignement agricole décrétée par le Grand Conseil le 19 décembre 1919 ;

2° Le prospectus et le programme des cours de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1929 ;

3° Le programme de l'Ecole normale d'Hauterive 1930-1931 ;

4° Le programme des cours complémentaires adopté par la commission des études et le Conseil d'Etat, 1922 ;

5° Les conditions et le programme du cours normal d'agriculture approuvés par le Conseil d'Etat le 4 décembre 1920 ;

6° Le programme de l'Ecole normale pour la formation d'institutrices d'écoles ménagères, approuvé par la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg, 1930 ;

7° Le règlement général de l'école ménagère admis par le Conseil d'Etat le 2 juillet 1927 ;

8° Le règlement et le programme d'enseignement de l'école ménagère de Sainte-Agnès, à Fribourg ;

9° Les statuts de l'Union des Paysans fribourgeois adoptés par l'assemblée des délégués le 3 juin 1929.